

SILOS**OBJECTIFS**

Connaitre la législation en vigueur. Être au fait des responsabilités du salarié et du chef d'entreprise. Savoir analyser les risques inhérents aux travaux en hauteur en coopérative agricole. Prévoir son poste de travail en conséquence et choisir de façon autonome le bon système d'arrêt des chutes. Mettre en place un mode opératoire de secours adapté.

DURÉE

1 à 5 jours (7 à 35 heures)

PUBLIC

Cette formation est réservée au personnel silotier des coopératives agricoles

PRÉREQUIS

Être majeur, ne pas avoir une peur incontrôlée du vide, savoir lire et écrire

INTERVENANT

Formateur qualifié (CQP cordiste, CATS ou IRATA), cinq ans d'expérience minimum dans le domaine des travaux en hauteur.



SILOS

PROGRAMME

JOUR 1
MATIN4 h
partie théorique

- ✓ Prise de connaissance
- ✓ Accidentologie
- ✓ La démarche de prévention
- ✓ Systèmes d'arrêt des chutes
- ✓ Facteur de chute et Tirant d'air
- ✓ Force de choc et absorption d'énergie
- ✓ EPI hauteur et normes
- ✓ Contrôle et entretien
- ✓ Modes opératoires de secours

JOUR 1
APRES-MIDI3 h
pratique

- ✓ Analyse de risque
- ✓ Equipement du harnais
- ✓ Connexions
- ✓ Ecole d'ancrage et nœuds
- ✓ Installation et utilisation du support d'assurage et du coulisseau antichute
- ✓ Travail en sécurité en cellule à fond pentu
- ✓ Bilan de la session et examen final (QCM)

MODALITÉS
D'ÉVALUATION

Exercices pratiques avec notation continue (validation d'exercices) et examen théoriques en fin de formation (QCM numérique).

CERTIFICATION

Remise d'une attestation puis envoi d'une carte individuelle d'habilitation.

RECYCLAGE

Ancrage recommande de recycler cette formation tous les trois ans.

